

PROCES VERBAL

Nombre de membres

en exercice: 13

Présents : 10

Votants: 11

Séance du 31 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 31 juillet 2018, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: René DELATTRE, Marc BECQUIN, Jérôme CARON, Bruno DECOSTER, Claude DESACHY, Christian DUCROCQ, Emmanuel HAMON, Joël HERBET, Nadine JACQUIN, Olivier STAELENS

Représentés: Laurence CHAMPY par Christian DUCROCQ

Excuses:

Absents: Djamila LEFEBVRE, Antoine VARLET

Secrétaire de séance: Bruno DECOSTER

Objet: Construction d'un commerce d'alimentation de proximité - Résultats de l'appel d'offres - Choix des entreprises. - 1 31 07 2018

Monsieur le Maire donne les résultats de l'appel d'offres concernant le projet de construction d'un commerce d'alimentation de proximité:

- LOT 1: GROS OEUVRE DEMOLITIONS ASSAINISSEMENT

Estimation: 141000,00 € HT - OFFRES: ETS BERNARD 138922,90 € HT - ETS FIEDOR 161586,70 € HT.

- LOT 2: CHARPENTE METALLIQUE

Estimation: 18800,00 € HT- Aucune offre reçue

- LOT 3: COUVERTURE BAC + ETANCHEITE + BAC SANDWICH

Estimation: 35700,00 € HT - OFFRES: DAMBREVILLE 38675,84 € HT - SARL WATEL 35511,00 € - ETS FIEDOR 40934,33 € HT.

- LOT 4: MENUISERIES INTERIEURES BARDAGE CLIN BOIS

Estimation: 26500,00 € HT - OFFRES: ETS GANCE 20880,00 € HT - ETS FIEDOR 22036,58 € HT.

- LOT 5: MENUISERIES EXTERIEURES ALU FERMETURES

Estimation: 18000,00 € HT - OFFRES: ETS FIEDOR 12952,42 € - TECMIR 15799,00 € HT - PROFILS GLACES 18379,00 € HT.

- LOT 6: CLOISONS ISOLATION

Estimation: 14000,00 € HT - OFFRES: HP INDUSTRIE 14727,24 € HT - LEMAITRE 17803,38 € HT.

- LOT 7: FAUX PLAFONDS

Estimation: 10200,00 € HT - OFFRES: V. DANIERE 9455,83 € HT - HP INDUSTRIE 11033,53 € HT LEMAITRE 11007,88 € HT.

- LOT 8: CHAUFFAGE PLOMBERIE VMC

Estimation: 56000,00 € HT - OFFRES: DAMBREVILLE 95261,30 € - PARIN 59206,02 € HT.

- LOT 9: ELECTRICITE

Estimation: 25866,00 € HT - OFFRES: MAQUIGNY 23796,00 € HT.

- LOT 10: CARRELAGES FAIENCES

Estimation: 17845,00 € HT - OFFRES: ETS FIEDOR 14925,28 € HT - CERAMIC STYLE 15204,20 € HT.

- LOT 11: PEINTURE

Estimation: 7500,00 € HT - OFFRES: CATY PEINTURE 8004,65 € HT - KLISZ 7797,18 € HT.

Compte tenu des observations techniques formulées par Monsieur Dominique COUROUBLE, architecte en charge de ce dossier, le Conseil municipal, après délibération, décide de retenir les entreprises suivantes:

- LOT1: GROS OEUVRE DEMOLITIONS ASSAINISSEMENT - ETS BERNARD pour 138922,90 € HT;

- LOT 2: CHARPENTE METALLIQUE: Pas de candidat, une nouvelle procédure d'appel d'offres est lancée pour ce lot.

- LOT 3: COUVERTURE BAC + ETANCHEITE + BAC SANDWICH - SARL WATEL pour 35511,00 € HT;

- LOT 4: MENUISERIES INTERIEURES BARDAGE CLIN BOIS - ETS GANCE pour 20880,00 € HT;

- LOT 5: MENUISERIES EXTERIEURES ALU FERMETURES - ETS FIEDOR pour 12952,42 € HT;

- LOT 6: CLOISONS ISOLATION - HP INDUSTRIE pour 14727,24 € HT;
- LOT 7: FAUX PLAFONDS - V. DANIERE pour 9455,83 € HT;
- LOT 8: CHAUFFAGE PLOMBERIE VMC - PARIN pour 59206,02 € HT;
- LOT 9: ELECTRICITE - MAQUIGNY pour 23796,00 € HY;
- LOT 10: CARRELAGES FAIENCES - ETS FIEDOR pour 14925,28 € HT;
- LOT 11: PEINTURE - KLISZ pour 7797,18 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document correspondant aux choix faits par le Conseil municipal de manière à permettre la réalisation des différents travaux que comportent ce dossier dans les meilleurs délais.

Objet: INONDATIONS ET COULEES DE BOUE - PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS - DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2018. - 2 31 07 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des intempéries des 22, 24 et 28 mai 2018, plusieurs quartiers du village ont subi des inondations et coulées de boue: la rue de la Barre, à hauteur du calvaire, à l'intersection avec la rue du Moulin, la rue de Grandcourt, la rue Hériier, la rue de la Cavée, la rue du Marais, la rue de Puisieux et la rue d'Achiet, la rue Poulain. Des habitations et des biens publics ont été endommagés.

L'arrêté interministériel du 9 juillet 2018 publié au Journal Officiel le 27 juillet 2018 a désigné les communes qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. La commune de Miraumont y figure et a donc été reconnue en état de catastrophe naturelle conformément à l'article L.125-1 du code des assurances.

Des maisons de particuliers ont été endommagées, inondées, souillées par la boue. Certains biens publics et notamment la voirie communale a subi également des dégâts.

Devant tant de désarroi et de détresse humaine, il convient d'agir le plus rapidement possible pour limiter et même éliminer ces dangers potentiels qui minent le moral des personnes qui habitent dans les secteurs menacés.

De tels phénomènes peuvent se reproduire à tout moment, les négliger serait une faute. Il ne faut pas oublier que les dernières inondations et coulées de boue importantes datent du 05 juillet 2012. Des études sérieuses ont été menées pour aménager les bassins versants, aucune action sur le terrain n'a été menée et pourtant le Conseil municipal, avec l'aide précieuse du CCAS de Miraumont, a pu, par le biais d'échanges de parcelles, réserver un terrain, qui est disponible, pour créer une zone de rétention dans un thalweg qui aboutit rue de Puisieux. Grâce à la bonne volonté d'un autre propriétaire foncier et d'un locataire, une seconde zone de rétention pourrait voir le jour dans le second thalweg, très pourvoyeur de boues, et qui aboutit aussi rue de Puisieux.

L'EPTB AMEVA et SOMEA sont mobilisés pour agir sur ce secteur qui attend depuis six ans. Nous pouvons les remercier pour leur implication, en espérant que les aménagements seront suffisants pour empêcher les inondations et coulées de boue rue de Puisieux.

Mais il y a d'autres secteurs à traiter, au "Petit Miraumont" (rue de Grandcourt, rue Hériier, de la Cavée, rue du Marais), rue de la Barre et la rue du Moulin, la rue Poulain dont le revêtement a dû être remis en état, sur une partie, à deux reprises, en raison du ruissellement des eaux de pluie mélangées à des matériaux sur le chemin de terre situé en amont, chemin dégradé par des charrois multiples et variés.

Pour le secteur du "Petit Miraumont", les eaux et coulées de boue proviennent de deux endroits distincts mais se rejoignent au carrefour de la rue de la Cavée et de la rue Hériier. Pour le moment la seule proposition envisageable est la création d'un fossé à redans le long du chemin communal menant à Courcelette, mais ce chemin est communautaire. Le renforcement du réseau d'écoulement des eaux de pluie sera également étudié.

Pour le secteur de la rue de Barre et de la rue du Moulin, le bassin versant responsable de l'inondation et de la coulée de boue est identifié, il est planté de betteraves cette année. Pour éviter ce danger, il peut être envisagé d'aménager le terrain communal qui jouxte ce bassin versant pour envoyer l'eau et la boue vers la parcelle qui recevra bientôt la future zone de rétention. Naturellement cela ne peut se faire qu'en respectant

les propriétés qui bordent cet endroit. Il ne s'agit pas non plus d'inonder un autre secteur en libérant celui en question.

On peut également envisager un renforcement des installations du réseau d'écoulement des eaux de pluie, rue de la Barre et rue du Moulin. Des projets sont à l'étude, des devis sollicités. Pour le moment nous ne disposons que d'un descriptif chiffré d'aménagement du terrain communal, estimé à 6950,00 € HT, soit 8340,00 € TTC. D'autres aménagements non chiffrés sont également à prévoir sur la parcelle devant accueillir ces eaux et coulées de boue, où une zone de rétention est prévue.

Dans le secteur de la rue Poulain, le seul aménagement possible est l'installation d'obstacles, type "Big bag", sur le chemin de terre producteur des eaux de ruissellement, naturellement dans ce cas le chemin ne serait plus praticable, en sachant qu'un accès existe par la Départementale menant à Pys.

Compte tenu de l'exposé qui précède, le Conseil municipal, après délibération, accepte la réalisation de l'aménagement du terrain communal dont le coût est fixé à 6950,00 € HT soit 8340,00 € TTC, en précisant qu'il conviendra de respecter l'intégrité des propriétés riveraines et notamment les clôtures. Monsieur Jérôme CARON demande à ce que la parcelle qui recevra les eaux et boues du secteur concerné soit aménagée correctement et solidement de manière à préserver l'environnement. Madame Nadine JACQUIN, concernée par ce dossier, s'abstient.

Pour la rue Poulain, le Conseil municipal accepte l'aménagement proposé. Monsieur Jérôme CARON précise qu'il conviendra de prévenir les propriétaires riverains avant réalisation.

Pour les autres aménagements suggérés, il faut attendre la réception des devis pour pouvoir en délibérer.

Monsieur le Maire indique que ces travaux n'étaient pas prévus au budget primitif 2018, il convient donc d'apporter des modifications budgétaires. Il propose de prélever la somme de 15000,00 € à l'article 2152 pour l'affecter à l'article 2118. Il s'agit de créer une provision pour pouvoir financer les travaux déjà estimés et ceux qui ne le sont pas encore.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Objet: REGULATION DE LA CIRCULATION RUE CATHERINE DE PARIS. - 3 31 07 2018

Monsieur le Maire indique qu'il a eu l'occasion de constater que des véhicules agricoles tractant de lourdes charges avec des remorques de deux ou trois essieux empruntent la rue Catherine de Paris pour éviter la zone 30 de la rue Trévequenne maintenant pourvue de trois ralentisseurs.

Il se trouve que le revêtement de la rue Catherine de Paris récemment remis en état n'est pas prévu pour supporter de telles charges et qu'il risque de se dégrader rapidement si rien n'est fait pour empêcher cette dérive.

Il sollicite l'avis des membres du Conseil municipal. Des solutions sont préconisées, certaines prennent du temps pour être réalisées (installation de ralentisseurs, rétrécissement de la chaussée), d'autres sont réalisables très rapidement avec un coût moindre.

Dans un premier temps, c'est un aménagement rapide et peu coûteux qui sera privilégié pour réguler la circulation dans la rue Catherine de Paris. Monsieur Jérôme CARON fait observer qu'il convient de ne pas gêner la livraison du lait de la ferme de Monsieur Aimé ESTEVE, qui se situe rue Jean de Paris, l'accès du camion laitier se faisant par la rue Catherine de Paris.

Pour prendre en compte cette remarque opportune, la régulation se fera donc à partir de la rue Jean de Paris jusqu'à la rue du Cimetière, elle consistera en une limitation du tonnage à 3,5 T pour tout type de véhicule.

Néanmoins si certains venaient à contrevenir à cette interdiction, d'autres moyens plus coercitifs pourraient être employés.

Monsieur le Maire est invité à prendre un arrêté pour formaliser cette mesure.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que Monsieur Didier PEGORIER, cultivateur à Martinpuich, locataire de la parcelle pouvant accueillir une seconde zone de rétention, accepte l'échange qui lui a été proposé par le

CCAS de Miraumont. Cette parcelle appartient à Madame Brigitte CHARLET qui a également accepté le principe de l'échange.

- L'enquête publique pour le PLUi aura lieu du 27 août au 27 septembre 2018. Le commissaire-enquêteur tiendra 3 permanences à la mairie de Miraumont. Les dates seront fixées par le Préfet.

- Monsieur Marc BECQUIN sollicite la pose d'une peinture ayant pour thème le tennis sur le transformateur du lotissement. Des renseignements seront recueillis pour connaître les modalités d'exécution d'une telle opération.

Le Maire:

R. Delattre

